

République Française  
Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

**Séance du 10 mars 2025**

**Délibération n°2025/004**

**Objet : Budget général : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses  
d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

<b>Nombre de membres</b> 46			L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	26	32	<b>Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.</b>
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstentions</b>	<b>Le quorum est atteint.</b>
32 - -			
<b>Présents</b> : ACQUAVIVA Stella – ANTOLINI Clémentine – BASTIANI Angèle – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – COLOMBANI Pierre – D'ORNANO Pierre-Paul – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – GUIDONI Martine – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARÇON-VINCENTELLI Jeanine – MASSIANI Lazare François – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – POLI Jean-François – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel. <b>Absents représentés</b> : CANANZI Ange a donné procuration à ORSINI Joseph – FRANCISCI Paul-Antoine a donné procuration à ACQUAVIVA Stella – GENUINI Benjamin a donné procuration à BASTIANI Angèle – LIONS Paul a donné à SALDUCCI Ange – PINAUD Jean-Michel a donné procuration à MORTINI Lionel – POLI Pierre a donné procuration à TORRACINTA Marcel. <b>Absents</b> : ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid – BATAILLARD Camille – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – CUBADDA Charles – GUIDICELLI Paul – LE GALL Caroline – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 04/03/2025 Et affichée le : 04/03/2025		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 13/03/2025	

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est donc proposé d'autoriser le Président, à compter de la présente délibération et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement objet et non-objet d'autorisations de programme dans le budget général, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette ouverture de crédit vient s'ajouter aux restes à réaliser de l'exercice 2024 (engagements non soldés).

Les opérations précitées seront inscrites au prochain budget primitif :

<b>Budget Général CCIRB</b>		
Chapitres	Crédits inscrits au budget 2024	25% des crédits
20 – Immobilisations incorporelles	24 730,00 €	6 182,50 €
21 – Immobilisations corporelles	3 462 075,99 €	865 519,00 €

Le Conseil communautaire, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente avant le vote du budget général 2025 de la Communauté de communes.

Fait à L'Île-Rousse, le 10 mars 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Joseph SAULI

Le Président,  
Lionel MORTINI

